

N° 2089-2012/APS/DJA/SSACA

Date du : 19/11/2012

Rapport
à
l'assemblée de la province Sud

OBJET : modifiant la délibération n° 43-2009/APS du 27 mai 2009 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieurs.

PJ: projet de délibération

Le code des aides pour le soutien à l'économie en province Sud étant complété d'une quatrième partie relative au secteur maritime, les membres de l'assemblée de province sont sollicités afin de désigner parmi eux leur représentant qui siègera au nouveau comité consultatif d'action économie maritime.

Par courrier en date du 27 juin 2012, les services de la Nouvelle-Calédonie ont sollicité l'assemblée de la province Sud afin que celle-ci procède à la désignation de deux représentants (agent technique) au sein du comité consultatif pour l'autorisation d'importation, de vente et d'utilisation de produits phytosanitaires à usage agricole.

Enfin, suite au terme échu de trois mandats au cours de cette année, il est nécessaire de renouveler la représentation de l'assemblée de province au sein de l'agence de développement rural et d'aménagement foncier et du centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.